

Saint Laurent Sous Coiron

Vos élus vous informent...

N°1

Février 2021

Le Mot du Maire...

C'est dans un contexte Sanitaire bien particulier, que l'équipe municipale vous adresse le premier bulletin municipal qui me permet au nom de toute l'équipe et du personnel communal de vous adresser nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Toutes les manifestations 2020 ont été annulées à commencer par le « Pibou », dans la foulée les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre tout comme le concert de « Labeaume en musique », la fête votive, le marché du miel ... et le repas des anciens. J'ose espérer que 2021 nous amène vers la sortie de cette pandémie, qui n'épargne personne, même à St Laurent !

Ce 1er numéro du petit journal vient en complément du compte-rendu du conseil municipal, il se veut moins conventionnel et si vous souhaitez faire passer des informations susceptibles d'intéresser la population, n'hésitez pas à le faire savoir.

En attendant, respectez les préconisations en matière de lutte contre la propagation du virus, pour nous permettre de retrouver une vie sociale, culturelle et associative si chère à notre vie collective.

Prenez soin de vous.

Michelle Gilly



AGENDA

Dimanche 6 Juin

Concert d'ouverture de la 20^{ème} édition de

Labeau**Me**
en *Musiques*

À St Laurent sous Coiron

Informations sur
<https://www.labeaume-festival.org/>



Information Covid-19 COVID-19

À partir du lundi 20 juillet,
le port du masque est obligatoire
dans les lieux publics clos.

N'hésitez pas à vous rendre à la mairie,
des masques sont disponibles :
1 masque par personne



Le parcours sonore

Allez découvrir la parcours sonore!!
Suivez Lisa, élève de l'école de cinéma de Lussas, qui part à la recherche d'une bobine de film égarée à travers le village où elle rencontre les habitants de St Laurent entre souvenirs nostalgiques et espoir pour l'avenir de la commune.

Taxe locale :

Pas de modification de taux voté par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire : Michelle Gilly

1^{er} adjoint : Sébastien Marnas

2^{ème} adjoint : Emmanuel Raoux

Les commissions municipales :

Commission voirie – éclairage public :

Michelle Gilly, Sébastien Marnas, Emmanuel Raoux, Cédric Soleilhac et Séverine Baccan

Commission bâtiments communaux :

Michelle Gilly, Sébastien Marnas, Jacques de Richemont, Aurélie Lespès, Josiane Marcon, Emmanuel Raoux

Commission urbanisme :

Michelle Gilly, Sébastien Marnas, Emmanuel Raoux, Jacques de Richemont, Anne Cailhol et Séverine Baccan

Commission fêtes et cérémonies :

Anne Cailhol, Françoise Boiron, Jérôme Serturini, Josiane Macon

Commission budget et finance :

Michelle Gilly, Sébastien Marnas, Jérôme Serturini, Françoise Boiron et Séverine Baccan

Commission appels d'offres :

Michelle Gilly

+ 3 titulaires : Emmanuel Raoux, Cédric Soleilhac et Séverine Baccan

Et 3 suppléants : Jérôme Serturini, Anne Cailhol et Aurélie Lespès

Délégué communautaire (le maire) : Michelle GILLY

remplaçant Sébastien MARNAS

Délégué SIVOM : chaque commune adhérente au SIVOM doit désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants : Michelle GILLY,

suppléant : Cédric SOLEILHAC et Emmanuel RAOUX, suppléant : Aurélie LESPES

Création d'un parking

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'achat d'un terrain (à proximité du bas du chemin pédestre qui mène au village) pour créer un parking. Celui-ci, permettra de libérer les places de parking disponibles dans le village afin d'en favoriser l'usage pour nos concitoyens mais également limiter le trafic dans le village.



Modification des documents d'urbanisme



Le SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) et PLU (Plan Local d'Urbanisme), ces modifications vont permettre d'alléger certaines contraintes dans la réhabilitation de l'existant.

Les SPR se substituent à plusieurs anciens outils de protection du patrimoine :

- les [secteurs sauvegardés](#),
- les *zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)*,
- les *aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)*.

Les ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés existants ont été automatiquement transformés en sites patrimoniaux remarquables par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Intégration de l'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) de Comparent

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent :

- porter sur un secteur donné du territoire (OAP de secteurs)
- ou avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (OAP dites "thématiques").

Pièce obligatoire du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), elles servent de cadre au projet urbain souhaité par les élus, les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.

Achat d'un terrain

Le conseil municipal a voté à l'unanimité favorablement à l'achat d'un terrain par la commune. Ce dernier se situe quartier Comparent, il a une surface de 3000 m², il est dans une zone de PLU. Le projet pour la municipalité est donc de viabiliser ce terrain afin d'accueillir des constructions. Les élus pensent déjà aux différentes options d'aménagement, notamment un projet d'habitat participatif.

Le principe de l'habitat participatif

Comme son nom l'indique, « l'habitat participatif » signifie que plusieurs personnes se regroupent pour réfléchir à un projet immobilier en commun. Ensemble, ils vont chercher un terrain à vendre et concevoir un logement qui correspond à leurs besoins et surtout, à leurs principes de vie. Ils devront ensuite gérer l'habitat au quotidien et entretenir leur lieu de vie.

Chaque « participant » dispose d'espaces privatifs mais surtout d'un accès à des espaces communs à partager comme un jardin ou des pièces de vie.

Pour monter ces projets collaboratifs, les participants ont le choix entre deux types de sociétés spécifiques : la coopérative d'habitants ou la société d'attribution et d'autopromotion. Ils peuvent parfois s'associer à un bailleur social.

L'habitat participatif est adapté aux personnes et aux familles qui ont par exemple en commun des principes de développement durable et la volonté de vivre dans une certaine forme de communauté. En effet, le fer de lance de ces habitations est de « consommer autrement » et notamment de réduire leurs empreintes écologiques.

La [loi Alur](#) reconnaît l'habitat participatif depuis 2014 en tant que « démarche citoyenne ».



Ceci est un **nid de frelons asiatiques**.

Si vous en repérez un, n'hésitez pas à contacter la mairie ou interpellier un de vos élus. La commune fera le nécessaire.



Vil'lab: laboratoire pluridisciplinaire d'idées sur la démarche et sur les territoires « Villages de caractère de l'Ardèche »

L'objectif est de croiser les regards d'étudiants venus de formations et d'horizons différents afin de développer, pour 4 territoires candidats, des projets innovants en matière de transition écologique et de mener pour le compte de l'ADT une réflexion sur l'évolution de la charte des « Villages de caractère d'Ardèche » vers une démarche plus volontaire en matière d'environnement.

Le stage devra aborder des thématiques ambivalentes, mais non moins passionnantes, telles que préservation/innovation, cadre de vie/accueil saisonnier, etc.

Cette année notre territoire recevra donc 2 étudiants qui seront sur notre commune les semaines 10, 15, 20 et 25.

Les élus ont notamment pensé la végétalisation, l'équipement en mobilier urbain (tables - bancs - poubelles), choix des emplacements et des matériaux, mise en lumière de l'église et certaines petites ruelles ...

Si vous avez d'autres propositions nous sommes preneurs!

Commission citoyenne

Les élus ont à cœur de mener une commission citoyenne pour que les habitants de St Laurent soient au cœur de la démocratie participative de notre commune. Nous avons l'ambition de réenchanter l'idéal démocratique et rendre le conseil municipal plus transparent, plus participatif et plus collaboratif. Dans les textes, les habitants ont le droit d'assister au conseil municipal, mais pas le droit de parole pendant la séance. Une démocratie plus ouverte passe donc par la reconnaissance d'un pouvoir d'initiative citoyen.

Le contexte sanitaire actuel ne nous permet pas d'animer cette commission comme nous l'envisagions. Nous vous tiendrons informé d'une date dès que la situation sanitaire nous le permettra car nous pensons qu'il est difficile d'envisager cette commission par voie dématérialisée car nous souhaitons que celle-ci soit conviviale et un lieu d'échange.

Mais vous pouvez dorénavant déjà échanger sur la page Facebook de la mairie ou via l'adresse mail de la mairie.

INFOS PRATIQUES

La mairie est ouverte : le mardi de 12h à 15h - le vendredi 14h à 17h

Téléphone : 04 75 94 24 32

Mail : mairie-saint-laurent@gmail.com



Page facebook : @laurentines et laurentins